



République Française
Département de la Sarthe
Arrondissement LE MANS – Canton de Bonnétable
COMMUNE DE LA GUIERCHE
2 rue du Mans – 72380 LA GUIERCHE

N°46-07-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA GUIERCHE

Date de la convocation : 02/07/2026
Date d'affichage convocation : 02/07/2026
EN EXERCICE : 15 membres
PRESENTS : 13
ABSENTS : 2
POUVOIR(S) : 1
VOTANT(S) : 14
ABSENTION(S) : 0
EXPRIMES : 14

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

DELIBERATION N° 46-07-2026

Objet de la délibération : Décisions du Maire

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BOURGE, Maire de La Guierche.

Présents selon l'ordre du tableau municipal :

- Monsieur Éric BOURGE : Maire
- Madame Françoise ROSALIE, Monsieur Jany PERRIN et Madame Élodie GAUTIER : adjoints.
- Madame Régine RONCIERE, Madame Véronique DALMONT, Madame Véronique BUREL, Monsieur Mickaël BESNARD, Monsieur Gaëtan GEFFROY, Monsieur Julien GERVAIS, Madame Laure BOURASSEAU, ~~Monsieur Matthieu DUBOIS, Madame Vanessa TALON~~, Monsieur Alexandre HATET et Monsieur Vincent GUERINEAU, conseillers municipaux.

Absent excusé : Monsieur Matthieu DUBOIS et Madame Vanessa TALON, conseillers.

Absent non excusé : NÉANT

Pouvoir(s) : Madame Vanessa TALON a donné pouvoir à Monsieur Jany PERRIN.

Madame Françoise ROSALIE été désignée secrétaire de séance.



SUITE ET FIN DELIBERATION N° 46-07-2026

Exposé des faits :

Conformément à l'article L2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises par lui, depuis la dernière séance de conseil municipal et ce, en vertu de la délégation accordée par délibération N°11-04-2026 du 7 avril 2026.

N°	DATE	OBJET
28/2026	18/06/2026	Acceptation devis N°72003645 du 13/05/2026 de <u>Conty</u> – rue de Provence – 72190 St Pavace – Nouvelle solution de sauvegarde BEEMO pour un montant de <u>71.39€ HT mensuel – 856.62€ HT annuel</u>
29/2026	22/06/2026	Acceptation devis N°2026/15/06/16, du 17/06/2026 de <u>Berger Levrault</u> – rue Jean Rostand – 31670 Labège – Intégration de l'actif de la collectivité à partir du fichier Trésorerie – <u>pour un montant de 160€ HT</u>
30/2026	22/06/2026	Acceptation devis N°00308023, du 08/06/2026 de <u>Berger Levrault</u> – Rue Yves Kermen – 92100 Boulogne-Billancourt – contrat WeMagnus – pour un montant de <u>6 312.40€ HT annuel</u>
31/2026	22/06/2026	Acceptation devis N°64018, du 11/06/2026 de <u>Technigraph</u> – Rue de la pièce du bois – 72380 Montbizot – Document DICRIM/papier 170g/1400 exemplaires pour un montant de <u>463.50€ HT</u>
32/2026	22/06/2026	PROLONGATION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE : IMMEUBLE COMMUNAL SITUE AU N°4 LIEUDIT L'ESPERANCE PAR LA COMMUNE DE LA GUIERCHE AU PROFIT DE MONSIEUR MANSO Mathieu. (550 € hors charge / mois)
33/2026	24/06/2026	Déclaration d'intention d'aliéner le bien soumis Au droit de préemption – propriété A 700 (bien situé au 70 rue Principale d'une superficie de 2029 m²)

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Abstention : 0	Vote contre : 0	Vote pour : 12 voix dont 2 pouvoirs
----------------	-----------------	-------------------------------------

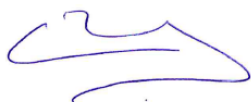
➤ **PREND ACTE** des décisions susnommées et ne formule aucune observation particulière.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations, le 9 juillet 2026

LE MAIRE,
Eric BOURGE



Le Secrétaire de séance,
Françoise ROSALIE

